



**Ministère des affaires sociales et de la santé  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports**

**ARRÊTÉ**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de 2017**

**La ministre des affaires sociales et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 10 janvier 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'accès aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2017 pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant des ministres chargés des affaires sociales est fixée ainsi qu'il suit :

M. Philippe PORTMANN

Directeur du travail honoraire **Président** ;

Mme Véronique BEAUSSILLON

Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé de Normandie ;

Mme Anna SEZNEC

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

Mme Sandrine EUSTACHE

Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

M. Sébastien GALLEYN

Attaché hors classe d'administration de l'Etat à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Corse ;

Mme Anne RAMAT

Directrice adjointe du travail à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi de Nouvelle Aquitaine ;

M. Jocelyn VIDON-BUTHION

Attaché principal d'administration de l'Etat à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

#### **Article 2 :**

En cas d'indisponibilité de M. Philippe PORTMANN, la présidence sera assurée par Mme Anne RAMAT.

#### **Article 3**

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

#### **Article 4 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **06 FEV. 2017**

Le Chef du bureau du recrutement



**Arnaud SCOLAN**